



Possibilite d'annulation d'un devis

Par **GOLDWING**, le **10/03/2009** à **16:52**

UN ARTISAN PEUT IL ANNULER UN CONTRAT DE TRAVAUX CONCLU AVEC UN
PARTICULIER ?
LE PARTICULIER A RETOURNE LE DEVIS ACCEPTE A
L'ENTREPRISE ET Y A JOINT UN CHEQUE D'ACOMPTE.
L'ARTISAN N'A PAS
ENCAISSE LE CHEQUE. LES TRAVAUX N'ONT PAS COMMENCE.

Par **pacifique**, le **11/03/2009** à **21:02**

Bonsoir,
Lorsqu'un professionnel établit un devis, il rédige en fait un contrat.
Il s'engage donc fermement envers son client. Toutefois, cet engagement à une durée de validité limitée dans le temps. Une date butoire devrait être précisée sur votre devis.
Au-delà de cette date l'offre est caduque.
C'est un premier élément de réponse.